

Mise à jour de l'Ecomobiliste de décembre 2019

Des objectifs CO₂ plus sévères dès janvier 2020

Berne, le 5 décembre 2019

L'Ecomobiliste de l'ATE dresse le palmarès des voitures les moins nuisibles à l'environnement. Cette dernière mise à jour évalue également les tout nouveaux modèles mis sur le marché. A noter que les premières voitures diesel conformes à la nouvelle norme anti-pollution Euro 6d – en vigueur dès janvier 2020 – viennent de faire leur apparition sur le marché

Les meilleurs nouveaux modèles, gratifiés de la note maximale de 5 étoiles, sont la Toyota C-HR 2.0 VVTi Hybrid, la Mazda CX 30 2.0 180 et l'Opel Corsa 1.5 D. Avec la sortie de la BMW 1er 116d et de la Mercedes CLA 200d, le marché automobile voit l'émergence des premiers modèles diesel conformes à la nouvelle norme anti-pollution euro 6d. Toutefois, du fait de leur niveau élevé d'émission de CO₂, la BMW n'obtient que 4 étoiles et la Mercedes 3 étoiles dans l'évaluation de l'Ecomobiliste.

Des objectifs CO₂ plus sévères

A partir de janvier 2020, un nouvel objectif d'émission de CO₂ est applicable aux ventes de voitures neuves : elles ne devront pas dépasser, en moyenne, 95 g de CO₂ par kilomètre. C'est ainsi qu'en a décidé le souverain helvétique par l'acceptation de la stratégie énergétique 2050 en mai 2017. Le Conseil fédéral a cependant édulcoré cette prescription en faveur des importateurs : en 2020, cet objectif sera applicable à seulement 85% des voitures neuves vendues.

L'industrie automobile s'est donné les moyens de se conformer à ces prescriptions en abaissant la moyenne d'émission par la production de plusieurs modèles électriques. Cependant, en cours d'année, le segment des voitures électriques ne s'est pas vraiment distingué par des nouveautés. Seules la Renault Zoe et la Hyundai Ioniq ont fait l'objet de perfectionnements : leur autonomie a augmenté.

Dans son évaluation de la nocivité des véhicules, l'Ecomobiliste pour voitures de tourisme et utilitaires tient compte des émissions de CO₂, du bruit, ainsi que des émissions de polluants. Pour les véhicules électriques, elle inclut les atteintes à l'environnement résultant de la production des batteries.

L'Ecomobiliste pondère très fortement l'impact de chaque modèle en termes de réchauffement climatique par ses émissions de CO₂. Pour parvenir à contenir le réchauffement mondial à 1,5°C, il est impératif que le trafic routier motorisé diminue et que l'utilisation d'énergie de source renouvelable se généralise. Aujourd'hui, seuls les véhicules électriques ou à biogaz le rendent possible.

Evaluation des utilitaires

Etant donné que les procédures de mesure de la consommation et des gaz d'échappement des utilitaires sont en cours de réadaptation (passage à la procédure WLTP), les données actuellement disponibles ne sont pas exhaustives. C'est pourquoi l'ATE ne peut pas, pour l'instant, publier de mise à jour de l'évaluation des utilitaires. Dès lors, l'édition 2019 de l'Ecomobiliste utilitaires est repoussée au printemps 2020.

Vous trouverez les détails techniques et l'évaluation de chaque modèle sur le site www.ecomobiliste.ch.

Pour davantage d'informations :

Martin Winder, Responsable Ecomobiliste, martin.winder@ate.ch / tél. 031 328 58 63

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale, 3001 Berne
Tél. 031 328 58 58, IBAN CH48 0900 0000 4900 1651 0
www.ate.ch, ate@ate.ch